

**EXTRAIT DU REGISTRE DES****DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du lundi 3 novembre 2025**

L'an deux mil vingt-cinq,

Le 3 novembre 2025 à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence Monsieur Philippe TERRIER, Maire,

**PRESENTS :**

Monsieur TERRIER ; Madame CORFMAT départ à 20h10 ; Monsieur BRUVIER ; Monsieur NERIN ; Monsieur KANOUTE départ à 20h55 ; Madame BRETON ; Monsieur CORTÈS ; Monsieur ESTAGER ; Monsieur OULD AHMED TALEB ; Madame PLESSIER ; Monsieur DERUEM ; Monsieur MEUCCI ; Madame POULENARD ; Monsieur LAMAAIZI ; Madame COLOMBA ; Madame CROS ; Monsieur VERSCOUSTRE ; Monsieur LTEIF ; Madame FERRER.

**POUVOIRS :**

Madame MOREL, pouvoir à Monsieur NERIN,  
Madame BERIAULT, pouvoir à Monsieur CORTÈS,  
Monsieur BARRIER, pouvoir à Monsieur KANOUTE, (jusque 20h55)  
Monsieur MAUGER, pouvoir à Monsieur BRUVIER,  
Madame SEBIH, pouvoir à Madame BRETON,  
Madame LACROIX, pouvoir à Monsieur TERRIER,  
Madame AFFDAL- PUTFIN, pouvoir à Madame FERRER,  
Madame CORFMAT, pouvoir à Madame PLESSIER,  
Monsieur KANOUTE, pouvoir à Monsieur OULD AHMED TALEB,

**ABSENTS :**

Madame Céline LENOIR  
Monsieur BARRIER Marc (à partir de 20h55)

**Objet : Syndicat d'Energie de l'Oise – Rapport d'Activités 2024**

Le Maire informe que le Syndicat d'Energie de l'Oise a adressé son rapport d'activités 2024.

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, « ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. »

Le rapport de Monsieur le Maire entendu,

Envoyé en préfecture le 05/11/2025

Reçu en préfecture le 05/11/2025

Publié le



ID : 060-216004341-20251105-DELIB50\_25-DE

Le Conseil Municipal,

**DELIBERE****Article 1 :** PRENDRE ACTE du rapport d'activités 2024 du Syndicat d'Energie de l'Oise.**Article 2 :** Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Oise, à Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Mouy, à Madame le Receveur Municipal de la Ville de Saint-Just-en-Chaussée, pour exécution, et publiée conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

N° :	50/25
Date de convocation :	27 octobre 2025
Nombre de membres en exercice :	27
Nbre de membres présents ou représentés :	26
Nbre de membres absents :	1
Vote au scrutin public	
Pour :	26
Contre :	00
Abstention :	00

**Adoptée à l'unanimité**

Le secrétaire de séance,

Bourama KANOUTE




Envoyé en préfecture le 05/11/2025

Reçu en préfecture le 05/11/2025

Publié le

S<sup>2</sup>LO

ID : 060-216004341-20251105-DELIB50\_25-DE